

LE FINANCEMENT DE VOS FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Date de la mise à jour : 09 septembre 2025



L'Ircam est certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation » depuis 2021.

Pour les personnes résidant et/ou travaillant en France, il est possible de déposer une demande de financement auprès de votre OPCO (Opérateur de Compétence. Par exemple l'Afdas), de votre employeur ou de France Travail.

L'équipe de l'Ircam vous accompagne dans vos démarches !

Nos formations professionnelles ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF).

Si vous résidez hors de France, des informations sont données en fin de document.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT ?

En fonction de votre statut, contactez l'organisme compétent (voir ci-dessous « Qui contacter ? ») pour connaître vos droits et commencer à monter votre dossier.

Important :

Prenez le temps de vérifier auprès de vos interlocuteurs et interlocutrices à quels dispositifs de financement vous êtes éligible et si vous remplissez les conditions requises pour déposer une demande de financement. Faites attention aux délais nécessaires pour déposer une demande. Par exemple, certains organismes n'acceptent pas de dossier à moins d'un mois du début de la formation.

Sur le site de l'Ircam, répondez au questionnaire de positionnement pour chaque formation envisagée. Vous pouvez accéder au questionnaire directement sur la page du programme de la formation en cliquant sur le bouton « Réserver ».

L'Ircam vous transmettra un devis et tous les éléments nécessaires pour finaliser votre demande de financement. Une fois tous les éléments réunis, envoyez votre dossier à l'organisme financeur.

Important :

Pour valider votre inscription, l'Ircam devra recevoir l'accord de financement avant le début de la formation. Le dépôt d'une demande de financement ne garantit pas son obtention.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'Ircam en écrivant à [info-pedagogie\[at\]ircam.fr](mailto:info-pedagogie[at]ircam.fr).

QUI CONTACTER ?

En fonction de votre statut, le financeur de la formation sera différent.

Vous résidez en France

- **Vous êtes intermittent ou intermittente du spectacle**

Nous sommes par exemple habitués à travailler avec l'Afdas (OPCO des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement) mais d'autres interlocuteurs sont possibles.

Les conditions d'accès et modalités de demande de financement de formation sont disponibles ici.

Si une partie du coût reste à votre charge ou si vous êtes en période de carence, renseignez-vous auprès d'Audiens (Caisse de retraite, de prévoyance et d'action sociale des artistes/techniciens), qui propose une aide à la formation professionnelle.

- **Vous êtes artiste auteur.e**

Votre OPCO est l'**Afdas**. Les conditions d'accès et modalités de demande de financement de formation sont disponibles [ici](#).

Pour les auteur.e.s des arts visuels, **ADAGP** accompagne les artistes dans leurs projets (captation vidéo d'une performance artistique, recherche).

- **Vous êtes salarié.e**

L'employeur peut prendre en charge les formations dans le cadre de son plan de développement de compétences. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre service des ressources humaines.

- **Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi inscrit.e à France Travail**

France Travail propose certaines aides, sous conditions, pour les projets de formation validés avec votre conseiller ou conseillère France Travail :

- **Aide individuelle à la formation (AIF)** pour la prise en charge de tout ou partie des frais pédagogiques. La demande doit être déposée au moins 15 jours avant le début de la formation, signée par l'organisme de formation et par vous. La validation par France Travail doit intervenir avant le début de la formation.

Aide à la mobilité pour financer vos déplacements, vos repas, votre hébergement durant votre formation.

Les **Conseils Régionaux** peuvent également proposer des financements, n'hésitez pas à interroger votre conseiller ou conseillère France Travail sur ce point.

- **Vous êtes travailleur indépendant ou travailleuse indépendante**

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle (CFP) à laquelle vous êtes soumis.e, vous pouvez, sous conditions, bénéficier du financement de vos actions de formation :

Pour cela, vous devez déposer une demande de prise en charge auprès du **FAF** (fonds d'assurance formation) dont vous dépendez au minimum un mois avant le début de la formation. Seuls les coûts pédagogiques sont pris en charge (sont exclus les frais de repas, d'hébergement ou transport).

- **Vous êtes en situation de handicap**

Vous pouvez solliciter l'**Agefiph** qui propose un accompagnement et des aides pour la formation.

- **Autres dispositifs régionaux et jeunes**

Les **Conseils Régionaux** peuvent proposer des financements spécifiques selon la région pour certains publics prioritaires.

Informations pour la [région Ile-de-France](#).

Les **jeunes de moins de 25 ans** peuvent être prises en charge par les **Missions Locales**.

Si vous souhaitez faire le point sur vos projets professionnels et de formation, que vous soyez en activité ou en recherche d'emploi, vous pouvez bénéficier du **conseil en évolution professionnelle** (CEP). Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé.

Vous résidez hors France

Pour les personnes résidant hors de France, renseignez-vous sur les opportunités de financement pour la formation professionnelle existant dans votre pays. Ces aides peuvent soutenir votre projet. Les possibilités de financement varient en fonction de votre situation professionnelle, de votre statut et de votre pays de résidence. Il est donc essentiel que vous consultiez régulièrement les sites officiels des institutions de formation ainsi que des agences gouvernementales locales afin d'obtenir des informations à jour et précises. Nous vous recommandons également de solliciter votre employeur ou votre université pour connaître toutes les options qui s'offrent à vous. Enfin, gardez à l'esprit que les conditions d'accès aux financements sont spécifiques à chaque organisme et peuvent évoluer avec le temps.

Les étudiantes et étudiants résidant hors de France peuvent bénéficier de dispositifs spécifiques :

- Bourses et aides nationales : selon le pays de résidence, via les ministères de l'Éducation ou de la Culture ;
- Programmes européens (Erasmus+) ;
- Certaines régions ou institutions offrent des bourses ou aides pour la formation continue ou la mobilité internationale ;
- Partenariats internationaux : programmes de coopération entre pays ou avec des organismes européens pour soutenir la mobilité et la formation artistique.

Exemple de dispositifs par pays (liste non exhaustive) :

Allemagne - Royaume-Uni - Autriche - Belgique - Brésil - Canada - Danemark - Espagne - Etats-Unis - Italie - Irlande - Japon - Pays-Bas - Pologne - Portugal - Suisse - Taiwan

Si vous avez connaissance de changements ou d'autres dispositifs de financement dans votre pays, merci de bien vouloir communiquer ces informations à [info-pedagogie\[at\]ircam.fr](mailto:info-pedagogie[at]ircam.fr). Elles seront intégrées à ce document.

- **Allemagne**

Bildungsurlaub

Certaines régions en Allemagne permettent aux salarié·e·s de prendre un congé payé pour suivre une formation professionnelle. Les conditions varient selon les Länder, renseignez-vous auprès de votre employeur ou des autorités régionales.

Bundesagentur für Arbeit

Pour les demandeurs et demandeuses d'emploi ou les personnes en reconversion.

Bildungsprämie

Destinée aux salarié·e·s et demandeurs, demandeuses d'emploi, cette prime peut financer jusqu'à 50% des coûts de formation.

Vous êtes salarié·e

Possibilité d'obtenir un soutien via la **Bundesagentur für Arbeit** ou par le biais de programmes de formation continue financés par l'État ou les syndicats allemands.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

Le Fonds de formation géré par l'**Agentur für Arbeit** ou le **Jobcenter** peut prendre en charge partiellement ou totalement les frais de formation.

Programmes régionaux ou européens

Des fonds européens, notamment via le Fonds social européen (FSE).

- **Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord)**

Vous êtes une personne de plus de 19 ans en formation ou reconversion

Advanced Learner Loan

Ce prêt est destiné aux adultes de plus de 19 ans pour financer des formations professionnelles. Le montant accordé est basé sur le coût de la formation et doit être remboursé une fois que les revenus dépassent un certain seuil.

National Careers Service

Ce service offre des conseils personnalisés pour orienter vers des formations professionnelles financées et des programmes d'aide pour la reconversion ou le développement de compétences dans différents secteurs, notamment la musique, la recherche, l'enseignement ou le spectacle vivant.

Vous êtes jeune, étudiant ou étudiante

Skills Bootcamps

Ces programmes de formation accélérée sont financés par le gouvernement britannique. Ils proposent des formations intensives dans des secteurs spécifiques comme la technologie ou d'autres domaines innovants. Bien qu'axés sur des secteurs technologiques, ils peuvent également soutenir des compétences transférables dans le secteur culturel et artistique si des modules correspondants sont proposés.

- **Autriche**

Divers organismes et fondations autrichiennes offrent des bourses pour la formation dans le domaine artistique. L'Autriche participe à des fonds européens pour soutenir la formation dans le secteur culturel.

Vous êtes salarié.e

Österreichischer Arbeitsmarktservice (AMS)

Certaines régions autrichiennes offrent des aides pour la formation continue dans le secteur artistique.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

L'**AMS** propose des formations financées pour les demandeurs d'emploi.

- **Belgique**

Prise en charge par le **Pouvoir Organisateur (PO)**. Communes, des provinces, ASBL, Erasmus+, etc
Dans le cadre de la formation professionnelle, un Pouvoir Organisateur peut financer des formations pour les salarié.e.s ou les étudiantes et étudiants.

En Wallonie, le **Forem** propose des aides financières pour les formations professionnelles pour les demandeurs et demandeuses d'emploi et les personnes en reconversion.

À Bruxelles, **Actiris** offre des subventions et des aides pour la formation des demandeurs et demandeuses d'emploi et des salarié.e.s.

En Flandre, le **VDAB** (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding)

- **Brésil**

Bourses et aides privées. Fondations brésiliennes soutenant la formation artistique.
Fonds internationaux. Programmes de coopération culturelle entre le Brésil et l'Europe.

Vous êtes salarié.e

SENAI et **SENAC**

Certaines régions offrent des subventions

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

Programmes de reconversion. Soutenus par le gouvernement brésilien.

- **Canada**

Chaque province ou territoire dispose de ses propres programmes de soutien à la formation.

Le Canada participe à certains programmes internationaux ou partenariats pour soutenir des projets transnationaux dans le secteur culturel.

Divers organismes, y compris le **Conseil des arts du Canada** et des fondations privées, offrent des bourses pour la formation continue dans le domaine artistique et culturel.

Vous êtes salarié.e

Programme de formation de la Main-d'œuvre (PFMO). Ce programme fédéral et provincial offre des subventions pour la formation continue, y compris dans les secteurs culturels et artistiques, afin de soutenir la reconversion et le développement des compétences.

Plusieurs provinces proposent des crédits d'impôt ou des subventions pour la formation en entreprise dans le secteur créatif.

Certaines entreprises ou secteurs offrent des programmes de formation financés pour leurs salarié.e.s.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

Les Centres locaux d'emploi (CLE) ou les agences de l'emploi offrent des programmes de formation financés.

Programme de Reconnaissance des Acquis (RAC)

Ce programme permet aux personnes en reconversion de faire reconnaître leurs compétences et d'accéder à des formations financées pour se repositionner dans le secteur culturel.

- **Danemark**

Bourses et aides privées. Fondations et organismes danois soutiennent la formation artistique.
Participation à des programmes européens pour la formation et la mobilité dans la culture.

Vous êtes salarié.e

Voksenuddannelsesstøtte (VEU)

Certaines régions offrent des aides pour la formation.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

Jobcenter danois

- **Espagne**

Becas y ayudas de formación

Le gouvernement espagnol et les communautés autonomes offrent des bourses et aides pour soutenir la formation continue, principalement dans les secteurs innovants comme la technologie, la transition écologique ou la culture.

Fonds régionaux

Certaines régions en Espagne disposent de fonds spécifiques pour la formation professionnelle, accessibles selon la localisation et la situation du bénéficiaire.

Outre le FSE, d'autres programmes européens peuvent soutenir la formation, notamment pour des projets transnationaux ou innovants dans le secteur culturel.

Vous êtes salarié.e

Fondo Social Europeo (FSE)

Formación Programada

Les entreprises peuvent financer la formation de leurs salarié·e·s via des crédits de la Seguridad Social.

Fundación Tripartita

Ce dispositif permet aux entreprises de financer la formation de leurs salarié·e·s, notamment pour des formations courtes dans des secteurs liés à la musique, la recherche, l'enseignement ou le spectacle vivant.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

Plan de Formación para el Empleo

Les demandeurs et demandeuses d'emploi peuvent accéder à des formations financées par l'État ou par les communautés autonomes, visant à améliorer leur employabilité dans divers secteurs.

Recualificación

Des programmes spécifiques sont proposés pour accompagner la reconversion professionnelle vers des secteurs en demande.

- **États-Unis**

De nombreuses fondations privées et organisations artistiques offrent des bourses ou aides financières pour la formation continue dans le domaine artistique et culturel.

Certains États disposent de programmes régionaux pour la formation professionnelle dans le secteur culturel, accessibles selon la localisation.

Bien que les États-Unis ne participent pas directement à l'Union européenne, ils peuvent bénéficier de certains programmes internationaux ou de partenariats pour des projets transnationaux.

Vous êtes salarié.e, demandeur ou demandeuse d'emploi

Workforce Innovation and Opportunity Act (WIOA)

Ce programme fédéral offre des formations financées pour les demandeurs et demandeuses d'emploi et les personnes en reconversion avec des options dans divers secteurs.

Subventions et aides des départements du travail des États

Plusieurs États proposent des aides financières ou des subventions pour la formation continue dans des secteurs spécifiques.

Programmes de formation sponsorisés par l'employeur

Certaines entreprises ou industries offrent des programmes de formation financés pour leurs salarié·e·s.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

American Job Centers (AJCs)

Ces centres offrent des services de formation financée, de conseil en emploi et de reconversion professionnelle pour les demandeurs et demandeuses d'emploi.

Trade Adjustment Assistance (TAA)

Programme fédéral qui soutient la reconversion des salarié·e·s affectés par des délocalisations ou restructurations, avec des formations dans divers secteurs.

- **Italie**

Fondo Sociale Europeo (FSE)

Outre le FSE, d'autres programmes européens peuvent soutenir la formation, notamment pour des projets transnationaux ou innovants dans le secteur culturel et artistique.

Certaines régions italiennes disposent de fonds spécifiques pour la formation professionnelle, accessibles selon la localisation et la situation du bénéficiaire.

Corsi di Formazione Professionale Finanziati

Ces formations, soutenues par des entités publiques italiennes, offrent des opportunités de formation à coût réduit ou gratuite, spécifiquement dans les secteurs liés à la musique, la recherche, l'enseignement ou le spectacle vivant.

Vous êtes salarié·e

Cassa di Previdenza et INPS

Les salarié·e·s peuvent bénéficier de financements spécifiques par l'intermédiaire de leur caisse de prévoyance ou via des formations financées par l'INPS, l'institution nationale de sécurité sociale italienne.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

ANPAL (Agenzia Nazionale per le Politiche Attive del Lavoro)

Fondo Nuove Competenze

- **Irlande**

En tant que résidente ou résident irlandais, vous pouvez bénéficier de fonds européens comme le FSE pour financer votre mobilité et votre formation.

Le programme **Erasmus+** offre des bourses pour la mobilité professionnelle.

Vous êtes salarié·e, indépendant ou indépendante

SOLAS et **Department of Education and Skills** peuvent proposer des subventions ou des crédits pour la formation professionnelle. Certains programmes peuvent couvrir des formations en France si elles sont reconnues comme pertinentes pour votre développement professionnel.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

Intreo et **SOLAS** proposent des programmes de formation pour les demandeurs et demandeuses d'emploi, qui peuvent inclure des formations à l'étranger si elles sont jugées pertinentes.

Vous êtes indépendante, indépendant, artiste du secteur du spectacle vivant

Certaines organisations ou fondations en Irlande, comme Arts Council Ireland, peuvent soutenir la mobilité et la formation dans le secteur artistique. Il est aussi possible de solliciter des subventions pour la participation à des formations en France, en fonction de votre projet et de votre statut.

- **Japon**

Bourses et aides privées par le biais de fondations japonaises et organisations culturelles offrent des bourses pour la formation.

Programmes internationaux.

Vous êtes salarié.e

Hello Work (Hello Work)

Certaines préfectures offrent des aides pour la formation continue.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

Programmes de reconversion soutenus par le gouvernement japonais avec des formations dans le secteur culturel.

- **Pays-Bas**

Fonds et fondations néerlandaises soutiennent la formation artistique.

Vous êtes salarié.e

STAP-budget

Certaines provinces offrent des aides pour la formation.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

UWV

- **Pologne**

Stypendia i dotacje od fundacji i organizacji artystycznych

De nombreuses fondations privées et organisations artistiques offrent des bourses pour la formation continue dans le domaine artistique et culturel.

Certaines régions en Pologne disposent de leurs propres programmes de soutien à la formation professionnelle.

La Pologne participe à divers **programmes européens et internationaux** pour soutenir des projets transnationaux.

Vous êtes salarié.e

Programy wsparcia dla kształcenia zawodowego

Dotacje i ulgi podatkowe na szkolenia

Des subventions et crédits d'impôt sont disponibles pour les entreprises et les salarié.e-s qui souhaitent suivre des formations.

Programy szkoleniowe sponsorowane przez pracodawców

Certaines entreprises ou secteurs offrent des programmes de formation financés pour leurs salarié.e-s.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

Powiatowe Urzędy Pracy

Programy aktywizacji zawodowej

- **Portugal**

Bolsas de Estudo e Apoios à Formação

Le gouvernement portugais et les régions offrent des bourses et aides pour la formation continue.

Certaines régions du Portugal disposent de fonds spécifiques pour la formation professionnelle, accessibles selon la localisation et la situation du bénéficiaire.

La participation du Portugal à des **programmes européens** permet de bénéficier de financements pour des projets transnationaux ou innovants dans le secteur culturel.

Vous êtes salarié.e

Fundos de Apoio à Formação (FAF)

Le Portugal dispose de fonds publics et européens qui soutiennent la formation continue des salarié·e·s, notamment via des subventions ou des crédits pour la formation dans divers secteurs.

Sistema de Formação Profissional (FPRO)

Ce système permet aux entreprises de financer la formation de leurs salarié·e·s.

Programas de Reconversão Profissional

Des programmes nationaux ou régionaux offrent des formations financées pour la reconversion professionnelle, également dans les secteurs en demande comme la culture, la musique ou le spectacle vivant.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

Instituto do Emprego e Formação Profissional (IEFP)

Requalificação

- **Suisse**

Subventions cantonales et fédérales

La Suisse offre diverses aides et bourses pour la formation continue.

Certains cantons ou régions disposent de fonds spécifiques pour la formation professionnelle, accessibles selon la localisation et la situation du bénéficiaire.

La Suisse étant associée à **certains programmes européens**, elle peut bénéficier de financements pour des projets transnationaux ou innovants dans le secteur culturel.

Vous êtes salarié.e

Fonds pour la Formation Professionnelle (FFP)

La Suisse dispose de fonds et de programmes de soutien à la formation continue, particulièrement via des subventions ou des crédits pour la formation des salarié·e·s.

Prévoyance professionnelle (LPP)

Certaines caisses de prévoyance peuvent financer ou cofinancer des formations professionnelles pour les salarié·e·s, selon leur accord et leur secteur d'activité.

Plusieurs cantons proposent des aides ou des subventions pour la formation continue, accessibles aux salarié·e·s ou aux personnes en reconversion.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

Office régional de placement (ORP)

Les demandeurs et demandeuses d'emploi peuvent bénéficier de formations financées par l'ORP ou par des programmes cantonaux visant à améliorer leur employabilité dans divers secteurs.

Requalifikation, programmes de reconversion

Des initiatives spécifiques permettent aux demandeurs et demandeuses d'emploi de suivre des formations financées pour se reconvertir vers des secteurs en demande, avec un soutien financier.

- **Taïwan**

Vous êtes salarié.e

Bureau du Travail de Taïwan

Propose des formations financées pour la reconversion.

Certaines régions ou villes offrent des aides pour la formation continue.

Vous êtes demandeur ou demandeuse d'emploi

Programmes de reconversion soutenus par le gouvernement taïwanais avec des formations dans la culture.

Fondations et institutions taïwanaises soutiennent la formation artistique par le biais de bourses et aides privées.

Programmes de coopération culturelle entre Taïwan et l'Europe.